

# PRIX FINGAD

2ème(P/ 3398), — 07/05/2023 13h30, LA MARTINIQUE

**PLAT, 1.600 meters**, Corde à GAUCHE, Terrain BON SOUPLE (3,4 )

6.000 (3.000, 1.200, 900, 600, 300)

**ARRIVEE OFFICIELLE:** 8 Engagés. 1 Nul. 1 Supplémentaire. 6 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH -

Temps du 1er : 1.35.69 (Redk : 0.59.80)

## HANDICAP DE CATEGORIE

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.**

**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.**

**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Réf. +070

## Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la pouliche PRINCESS ISLY à être munie d'un bonnet assourdissant, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Maurice GROS par une amende de 100 euros pour avoir déclaré la monte du jockey Wesley CAVE sans s'être préalablement assuré de sa disponibilité. Le jockey Wesley CAVE étant indisponible, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le Hongre LOI DU TALION par le jockey Gabriel BON. Suite au comportement de la pouliche PRINCESS ISLY avant l'entrée dans les stalles, les Commissaires ont ouvert une enquête et entendu le jockey Jean-Baptiste VIGIE qui a refusé de prendre part à la course, jugeant son intégrité physique menacée par le comportement de la pouliche. Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Raphael NICOLSON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche PRINCESS ISLY imparfaitement dressée au départ. Celui-ci a refusé de signer la notification. La pouliche SARABI a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

## Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie	Éleveurs
1	<b>MISS ESTRELLA F.PS. 3 A.</b>	01	Par: SIDPOUR et ESTRELLA DELNORTE (SLICKLY)	(Corde:06)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	ANTHONY BERNARD	62,5 kg (62 kg)	3.000	2.256	683	NNN	MME LR. RUSTER		
2	<b>L'INTREPIDE PIETRA F.P.S. 3 A.</b>	02	Par: PEDRO THE GREAT et SENSUELLE (TIGER HILL)	1.L (Corde:01)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	FRANCK TORRALBA	62,5 kg (62 kg)	1.200	902	273	NBL	MME A. THIBAUT		
3	<b>REANNA H.P.S. 3 A.</b>	03	Par: REPLY et ANNA VICTORIA (ROYAL SOLO)	5.5 (Corde:02)		MR DIDIER FRANCISQUE	D. FRANCISQUE	972	MME ADELINE MEROU	60,5 kg (61,5 kg)	900	676	204	ANN	S.A.R.L. VETEQUIN		
4	<b>RONNIE ROCKET H.P.S. 3 A.</b>	04	Par: BIRCHWOOD et LINGREVILLE (LE HAVRE)	1/4 (Corde:07)		MR WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	59,5 kg (60,5 kg)	600	451	136	ANL	GR. PETIT, LC. CRANE		
5	<b>LOI DU TALION H.P.S. 3 A.</b>	06	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	6.L (Corde:05)		MR MAURICE GROS	M. GROS	971	GABRIEL BON	55,5 kg (55 kg)	300	225	68	ANL	O. NEMORIN		
6	<b>SARABI F.P.S. 3 A.</b>	05	Par: ASANGA et BELLE DE JOUR (HAWK WING)	17L (Corde:04)		MR WILLIAM SAINTE ROSE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	CEDRIC REYNAUD	59,5 kg (59 kg)				NNN	G. RUBAL		

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------------------

NP **PRINCESS ISLY**

07 CONDITIONS SPECIALES



NNN